

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Piedmont adoptera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 7 avril 2026, à 19h00, en la salle de l'hôtel de ville située au 670 rue Principale à Piedmont, le règlement # 826-05-26 relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Piedmont*. Ce règlement abrogera et remplacera le règlement # 826-04-24.

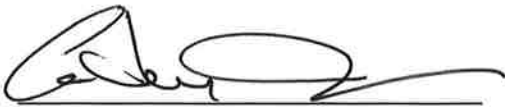
Ce règlement énonce des valeurs d'intégrité, d'honneur, de prudence avec la notion d'intérêt public, de respect, de loyauté et de recherche d'équité.

De plus, ce règlement établit des règles pour contrer les conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, l'abus de confiance et les autres inconduites.

Il énonce également des règles d'interdiction et des sanctions.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité au www.piedmont.ca ou à nos bureaux situés au 670 rue Principale à Piedmont, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À PIEDMONT, ce 5^e jour de mars 2026.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim